

Organisateur de l'activité

- **Nom**
Maison de l'Europe de Lot-et-Garonne
- **Prénom**
Centre d'Information Europe Direct - Moyenne Garonne
- **Raison sociale**
Maison de l'Europe de Lot-et-Garonne

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Numérique et Intelligence artificielle, protection des données personnelles, L'Europe nous protège-t-elle ?
- **Description de l'activité**
La Consultation citoyenne « Numérique et Intelligence artificielle, protection des données personnelles, L'Europe nous protège-t-elle ? » a été organisée sous forme de café-débat, à l'« Abri 111 » à Agen.
Objectif principal : renseigner les participants sur leurs droits, concernant la nouvelle loi européenne « RGPD » et débattre sur les avantages et les dangers potentiels de l'Intelligence Artificielle en Europe.
Le café-débat a été animé par deux intervenants, experts du numérique : Guillaume MAISON (président fondateur du Cluster numérique INOO) et François ADOUE (spécialiste des données personnelles #RGPD).
A cette occasion l'exposition sur la RGPD de la Commission Européenne a été installée.
- **Date et heure**
Vendredi 29 juin 2018 à 19h
- **Lieu**
Café L'Abri 111 - 50 cours du 14 juillet 47000 AGEN
- **Nombre de participants**
25

- **Catégories de publics présents**

Tout public

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Guillaume MAISON (président fondateur du Cluster numérique INOO), François ADOUE (spécialiste des données personnelles #RGPD) et Didier DELANIS (président de la Maison de l'Europe).

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

L'Intelligence Artificielle est-elle un problème ou une solution ?

Qu'est que les citoyens européens doivent savoir sur la #RGPD ? Quels sont leurs droits ?

Avec l'IA, les robots remplaceront-ils un jour les employés ? Est-elle une réelle concurrence pour l'emploi ?

L'IA a-t-elle une conscience ? Pourrait-elle dépasser les capacités humaines ?

Quelle est actuellement la position du consommateur européen face à l'intelligence artificielle et la protection des données ?

La nouvelle loi européenne sur les règles de la protection des données personnelles : RGPD, quels sont les éléments nécessaires à savoir ?

Comment le consommateur peut s'informer sur le droit à l'oubli de ses données personnelles ?

Quelle est l'importance financière de la transmission de nos données personnelles ?

Comment les réseaux sociaux utilisent nos données ?

Pouvons-nous « cacher » nos données personnelles ? Comment ?

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

-Afin de prévenir l'abus de l'IA dans le travail et au quotidien, pouvons-nous concevoir des lois afin de préserver le contact et les relations humaines ?

-Quand on refuse les conditions de certains sites internet, l'accès est bloqué. Cette interdiction oblige les internautes à accepter ces conditions pour utiliser un service, comment est-ce possible ? Est-il juste de poser ces conditions ?

- **Pistes de proposition formulées**

- Avec l'IA les robots remplaceront - ils un jour les employés? Est-elle une réelle concurrence pour l'emploi ?

L'ancien système d'élaboration des données (système neuronal), est aujourd'hui appelé Intelligence Artificielle. Actuellement nous pouvons le retrouver dans la médecine, un domaine où l'IA se développe à grand vitesse. Aujourd'hui la mémoire de l'IA est plus performante que la mémoire humaine, elle peut également être entraînée avec la finalité de renforcer son rôle et sa présence au quotidien.

Par exemple dans les chat-box, l'IA est capable d'élaborer des réponses correctes de façon autonome, même si les questions formulées sont variables.

Dans le monde du travail, certains postes de travail seront probablement remplacés par l'IA, par exemple le service de secrétariat, toutefois des nouveaux besoins seront créés (par exemple la maintenance et le contrôle des dispositifs d'IA) et par conséquent des nouveaux types d'emplois seront conçus (par exemple : le coach d'IA).

L'idée d'une IA ennemie de l'humain existe, mais nous ne pouvons pas le prouver. A ce propos nous pouvons envisager un abus de l'homme dans l'utilisation de l'IA, pour faciliter son travail et remplacer ses réelles capacités. L'humain doit faire preuve de bons sens, et savoir profiter de l'IA.

- L'IA pourra un jour dépasser les capacités humaines ?

Le comportement des citoyens et la politique européenne seront des acteurs fondamentaux dans ce changement. Nous ne pouvons pas arrêter les progrès technologiques, nous pouvons seulement répondre avec une législation forte.

L'enjeu de l'UE sera de savoir faire face aux pressions des états membres.

- L'IA sera-t-elle une étape ou une révolution ?

Nous sommes déjà dans le changement. Nous pouvons prendre l'exemple de la bombe atomique : elle existe, mais nous pouvons choisir de l'utiliser et comment. C'est l'humain qui fait d'une découverte, une révolution ou une étape.

Nous pouvons en réalité énumérer plusieurs étapes dans une même révolution technologique. Exemples : l'impression a effacé le travail des copistes mais elle a créé le poste d'imprimeur, ou aussi la voiture, elle a créé l'industrie automobile et des postes de travail conséquents.

- La création de grandes bases de données, remplacera notre mémoire ?

Dans le monde commercial elle nous aide au quotidien pour adapter les offres aux centres d'intérêt des consommateurs (Exemple de Amazon, qui nous envoie des informations selon nos dernières recherches sur google).

- La nouvelle loi européenne sur les données personnelles nous donne le droit à l'oubli ?

Actuellement quand on s'enregistre dans un site, nous sommes informés sur combien de temps nos données seront stockées en mémoire, où elles seront adressées et quel usage sera fait des ces informations. Si par exemple nous voulons demander à un site d'effacer les données avant les délais contractuels, ça ne sera pas possible.

- Quelle est l'importance financière de la transmission de nos données ?

La transmission des données est très importante pour les entreprises qui revendent les informations. Quand nous bénéficions d'un service gratuit par un site internet, nos informations deviennent en effet le produit à commercialiser. Toutefois avec la #RGPD il est établi un maximum d'informations obligatoires et pertinentes que les sites internet peuvent nous demander, pour nous permettre d'utiliser le service.

- Quel est le rôle des réseaux sociaux (Facebook, twitter etc.) dans ce cadre ?

Ils ne peuvent pas vendre nos données, mais ils peuvent exploiter et déduire nos centres d'intérêt afin de cibler la publicité à nous transmettre.

- La #RGPD nous permet-elle défendre l'accès à nos données ?

Avec cette nouvelle loi, nous pouvons choisir d'accepter, ou non, toutes les conditions d'accès aux sites, avec une information complète du traitement de nos données, ou tout refuser.

- Les entreprises étrangères, hors Europe, sont-elles obligées à respecter la #RGPD ?

Si une entreprise hors Europe donne un service en Europe, elle doit respecter le #RGPD.

- Quels conseils pratiques pour les utilisateurs ?

Il faut toujours faire attention aux connexions aux réseaux wifi publics, car quand on accepte les conditions, nous sommes plus exposés aux incursions des personnes qui peuvent récupérer nos données. Une autre recommandation est de se connecter avec une fenêtre de navigation privée, en effet une fois fermée, nos données sont effacées.

Pour certains services sur internet, il est conseillé de créer des nouvelles adresses e-mail. Pour ne pas être reconnu.

Enfin les connexions VPN Virtual Private Network ou Réseau Privé Virtuel, permettent une

connexion sécurisée des pirates et du vol de données personnelles, il crypte en effet nos données. Le VPN permet de se connecter avec une connexion d'un pays de notre choix, et pas forcément de notre pays de résidence. Souvent avec une connexion VPN nous avons des prix de vente différents, selon le pays de connexions choisies, et nous avons accès à des contenus normalement bloqués dans notre pays.

Wiz : permet de connaître le propriétaire d'un site internet.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

En premier lieu les intervenants ont exposé leurs points de vue sur les thématiques déjà annoncées. Très rapidement, le public a pris la parole pour poser des questions, proposer des solutions et soulever des problèmes. La participation du public a été très active, dans une ambiance conviviale et informelle.